

**BUREAU SYNDICAL DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE**  
**Vendredi 7 mars 2025 – 10h30**

**PROCÈS VERBAL**

**Étaient présents :** Philippe AUVRAY, Michel BELLENGER, Daniel BIGEON, Nicolas BOUCHÉ, Marc CARRÉ, Philippe CHALLIER, Valérie CHESNEL, Michel COUSIN, Gérard FOURRÉ, Frédéric HARDY, Charles HAUTON, Jérôme LARCHEVÊQUE, Jean LECLERC, Henri LEROUX, Jean-Louis MARIE et Jean-Pierre MARTIN.

**Étaient excusés :** Amale EL KHALEDI, Marc QUÉROLLE, Benoît RAULT et Françoise REIG-HAMELIN.

**Présents hors bureau syndical :** Anne-Laure CRINON, directrice des opérations à Unixial, Marion CUBAYNES, responsable parcours client Énergies à Unixial, Louis AVICE, juriste, Julie BOISGONTIER, responsable communication, Alexandre CAHAGNE, gestionnaire marchés publics, Lucile CHERON, assistante de direction, Cédric THOMAS, directeur technique, Nicolas THUILLIER, responsable du service Maitrise de l'Énergie, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et Maryline VERDIERE, gestionnaire marché groupement d'achat.

**Secrétaire de séance :** Charles HAUTON

Procès-verbal rédigé par Lucile CHERON.

Monsieur le Président, Philippe Auvray, accueille les membres du bureau syndical, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés.

Monsieur Charles Hauton est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est présenté :

- 1) Approbation du PV du 6 février 2025 (vote) ;
- 2) Attribution de l'accord cadre du marché subséquent d'achat d'énergie (vote) ;
- 3) Attribution du marché radars pédagogiques (vote) ;
- 4) Programme du contrôle de concession Enedis/EDF 2025 ;
- 5) Programme du contrôle des concessions Gaz 2025 ;
- 6) Affaires et questions diverses :
  - Validation scénario clip « étapes d'un enfouissement des réseaux ».
  - Revue de presse.

**1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 février 2025 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du bureau syndical d'approuver le procès-verbal de la réunion du 6 février 2025 transmis à chaque délégué par courriel le 19 février 2025.

Il est précisé qu'aucune remarque n'a été émise à son sujet.

**À l'unanimité, les membres présents approuvent ce procès-verbal.**

**2) Attribution du marché accord cadre de fourniture et acheminement en électricité (vote)**

Le 17 octobre 2024, par délibération, les membres du bureau syndical ont sélectionné un Assistant à Maitrise d'Ouvrage, la société Unixial, afin que le Te61 soit accompagné sur la mise en concurrence sur la forme d'un accord-cadre avec passation de marchés subséquents dans l'achat d'énergie pour le groupement d'achat.

L'accord-cadre aura une durée de 48 mois à compter de sa notification.

Le début de fourniture est programmé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 avec le marché subséquent n°1.

Le Territoire d'Énergie Orne est le coordonnateur du groupement de commandes et il aura en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre et des marchés subséquents.

La consultation a pour objet la fourniture et l'acheminement d'électricité alimentant les points de livraison du groupement de commandes et la fourniture de services associés. Ce groupement réunit 147 membres, 3 831 points de livraison, pour un volume de 36 495,101 MWh/an.

La bascule des points de livraison interviendra au 1er janvier 2026, selon les marchés subséquents lancés.

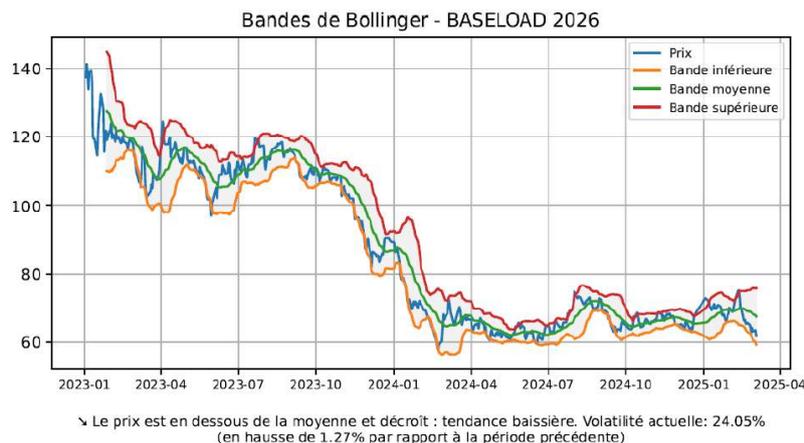
L'objet du marché comprend les prestations suivantes :

- La fourniture complète en énergie électrique pour les points de livraison alimentant les membres et sont situés dans le périmètre du présent marché,
- L'accès aux réseaux publics de distribution (Enedis) et son utilisation pour les points de livraison du groupement de commandes situés dans le périmètre de l'accord-cadre, dans le cadre d'un contrat unique,
- La mission de responsable d'équilibre inclus dans le prix de la fourniture en énergie électrique.

De nombreux déterminants influent plus ou moins directement et fortement sur les prix de l'électricité et du gaz. Le mécanisme principal qui régit les prix est la loi de l'offre et de la demande : plus la demande augmente, plus les prix augmentent et inversement.

Le marché européen de l'énergie est marqué par une forte détente des prix de l'électricité et du gaz naturel depuis mi-février 2025, attribuable à une production énergétique (nucléaire et renouvelable) solide, une demande modérée et à des températures douces.

Dans les semaines ou mois à venir, la tendance actuelle pourrait se prolonger vers une stabilisation des prix à des niveaux modérés. Si les conditions restent similaires, c'est-à-dire une production nucléaire élevée, une météo clémente et une demande maîtrisée, les prix de l'électricité et du gaz devraient se maintenir proches des niveaux récents, voire continuer à diminuer légèrement. Les signaux sont globalement positifs pour les consommateurs.



Concernant l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publicité le 30 janvier 2025, et fixant au 3 mars 2025, à 14 heures, la date limite de réception des offres au marché susmentionné, il s'agit d'un accord-cadre multi-titulaires, non alloti, qui s'exécute par la conclusion de marchés subséquents, sans volume minimum mais avec un volume maximum de 300 GWh sur la durée de l'accord-cadre.

Les marchés subséquents seront passés sous la forme de marchés ordinaires à prix unitaires, à appliquer aux quantités réellement fournies. Le premier marché subséquent sera notifié courant de l'année 2025.

Il n'est pas prévu de décomposition en lots car l'allotissement serait de nature à restreindre la concurrence. En effet, un allotissement selon la puissance ou selon un découpage géographique conduirait à avoir des lots déséquilibrés qui ne susciteraient qu'un faible intérêt.

Le Président informe que cinq opérateurs économiques ont proposé une offre : Engie, Selfee, Volterres, Total Énergies et Lbe Business.

## Analyse du critère technique

						
Les critères	Note maximale	TOTAL ÉNERGIES	VOLTERRES	ENGIE	SELFEE	LBE BUSINESS
Sous-critère N°1 : Moyens humains & organisationnels	30	■	■	■	■	■
Sous-critère N°2 : Espace client web	20	■	■	■	■	■
Sous-critère N°3 : Facturation	20	■	■	■	■	■
Sous-critère N°4 : Gestion de la bascule	10	■	■	■	■	■
Sous-critère N°5 : Politique Responsabilité Environnementale et sociale	10	■	■	■	■	■
<b>Note globale</b>	<b>90</b>	■	■	■	■	■

## Analyse du critère financier

						
Année	Volume total (MWh)	Montant TOTAL Budget HTVA	Montant TOTAL Budget HTVA	Montant TOTAL Budget HTVA	Montant TOTAL Budget HTVA	Montant TOTAL Budget HTVA
	<b>OFFRE</b>	<b>FIXE</b>	<b>FIXE</b>	<b>FIXE</b>	<b>FIXE</b>	<b>FIXE</b>
2026	36 495,101	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]	[REDACTED]
2027	36 495,101					
<b>TOTAL</b>	<b>72 990,202</b>					
<b>Prix moyen € HTVA/ MWh</b>						
<b>Note</b>	<b>10 points</b>					
<b>Classement</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>3</b>

La consultation proposait une variante facultative : le surcoût « garantie d'origine ». Une garantie d'origine est un document électronique délivré par Powernext certifiant que de l'électricité a été produite à partir d'une source d'énergie renouvelable et injectée sur le réseau électrique. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, seules les garanties d'origine certifiant que l'électricité est produite à partir de sources renouvelables. Cela permet de démontrer aux consommateurs la part d'énergie dite "verte" dans leur offre contractée auprès d'un fournisseur d'énergie. En activant la PSE Garantie d'origine de l'offre, 100 % de la consommation d'électricité du groupement est couverte par des garanties d'origine issues de la production énergie renouvelable en Europe. Autrement dit, sur 100 % des kWh consommés par le groupement de commandes, le fournisseur achète son équivalent en garanties d'origine émises par des producteurs d'énergie renouvelable.

CANDIDAT	SURCOÛT GO € HT / MWh	Montant TOTAL HT POUR 2026 et 2027
	[REDACTED]	[REDACTED]
		
		
		
		
<b>Volume du marché MWh sur 2 ans</b>		<b>72 990,20</b>

Suite à l'analyse et au regard des notes obtenues par les candidats, il est proposé de retenir les cinq offres selon le tableau suivant :

CANDIDAT	Type d'offre	Montant TOTAL	Note Technique 90 points	Note Prix 10 points	Note Générale 100 points	Classement
	Achat dynamique 2026 / 2027	[REDACTED]				1
	Achat dynamique 2026 / 2027	[REDACTED]				2
	Achat dynamique 2026 / 2027	[REDACTED]				3
	Achat dynamique 2026 / 2027	[REDACTED]				4
	Achat dynamique 2026 / 2027	[REDACTED]				5

Après cet exposé et en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, réunie le 7 mars à 9h30, les membres du bureau syndical retiennent les offres des cinq opérateurs économiques présentés.

### 3) Attribution du marché radars pédagogiques (vote)

Le marché de fourniture de radars pédagogiques ayant pris fin en 2024, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publicité le 17 janvier 2025, fixant au 21 février 2025, à 14 heures, la date limite de réception des offres au marché Fourniture et réparation de radars pédagogiques.

La consultation a pour objet la fourniture et la réparation en tout point du département de l'Orne de radars pédagogiques et de leurs accessoires.

L'objet du marché comprend les prestations ci-dessous :

- Équipement de commande et de contrôle, de sécurité ou de signalisation des routes,
- Pièces détachées et accessoires pour radars,
- Équipement de contrôle, de sécurité, de signalisation et d'éclairage.

Il donnera lieu à la désignation d'un seul titulaire pour la réalisation des prestations de même objet en raison de l'interchangeabilité et de l'interopérabilité des matériels et solutions informatisées fournies parmi les procédés d'un même prestataire. Ce qui explique le choix de ne pas allotir ce marché.

Le marché est passé selon la procédure formalisée par appel d'offres ouvert sans minimum, soit 50 000 € HT par an pour un montant maximum total de 200 000 € HT. Il prend la forme d'un accord cadre à bons de commande.

*Michel Bellenger quitte la salle de réunion*

Le Président informe qu'une seule entreprise a proposé une offre : ÉlanCité, détenteur du premier marché de radars du Te61.

Un comparatif est alors présenté entre les tarifs du précédent marché et ceux de 2025 :

N° article	Désignation	Prix Unitaire HT 2023	Prix Unitaire HT 2025
1	Fourniture d'un radar pédagogique solaire	[REDACTED]	[REDACTED]
2	Fourniture d'un radar pédagogique avec alimentation électrique	[REDACTED]	[REDACTED]
3	Fourniture d'un logiciel pour la récupération des données du radar	[REDACTED]	[REDACTED]
4	Fourniture d'un kit d'alimentation solaire	[REDACTED]	[REDACTED]
5	Fourniture de batteries transport compris	[REDACTED]	[REDACTED]
6	Fourniture des cadenas avec une clé passe	[REDACTED]	[REDACTED]
7	Fourniture de Mâts	[REDACTED]	[REDACTED]
8	Coût pour la reprise du matériels renvoi suite à incident ou vandalisme	[REDACTED]	[REDACTED]
9	Personnalisation du caisson ou de la face avant selon une chartre graphique en usine	[REDACTED]	[REDACTED]
10	Réparation des équipements	[REDACTED]	[REDACTED]
TOTAL		[REDACTED]	[REDACTED]

Question de Daniel Bigeon : le fait qu'il y ait une seule réponse ne pose-t-il pas problème pour attribuer le marché ?

Réponse de Louis Avice : le code de la commande publique n'oblige pas à déclarer sans suite un marché ayant reçu une seule offre, à condition qu'elle réponde aux critères fixés.

Question de Frédéric Hardy : est-ce exactement les mêmes options qu'en 2023 au même prix ?

Réponse de Cédric Thomas : oui, ÉlanCité propose les mêmes garanties au même prix.

**Au vu du maintien des prix et après en avoir délibéré, et suite à l'avis favorable de la commission d'appel d'offre, réunie le 7 mars à 9h30, les membres du bureau syndical retiennent l'offre d'ÉlanCité.**

---

Retour de Michel Bellenger

---

#### 4) Programme de contrôle de concession Enedis/EDF – exercice 2024

Le Te61 en tant qu'Autorité Organisatrice de la Distribution d'Énergie (AODE) négocie et conclut les contrats de concession de distribution publique d'électricité et de gaz et exerce le contrôle du bon accomplissement des missions de service public fixées par les cahiers des charges associés sur son territoire.

De plus, il assure le contrôle des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz en désignant un agent du contrôle distinct du gestionnaire du réseau public de distribution.

Le pouvoir général de contrôle sur les concessions par la personne publique est prévu à l'article L. 6 du code de la commande publique. C'est aussi un devoir pour le concédant (la personne publique) qui peut être sanctionné en cas de refus d'exercer son contrôle :

- Dès lors que cela est prévu dans le cahier des charges,
- Sanctionnable y compris par tout usager,
- Empêche l'autorité concédante d'agir en responsabilité ou devant les assurances si les désordres sont explicités dans le rapport d'activité si elle n'a pas agi sur le moment,
- La carence dans l'exercice du pouvoir de contrôle de la part du concédant en présence de méconnaissances manifestes engage sa responsabilité.

Dans le cadre du contrôle annuel de la concession de distribution d'électricité, le Te61 procédera au contrôle du gestionnaire du réseau de distribution (Enedis) et du fournisseur aux tarifs réglementés de vente (EDF).

Les opérations de contrôle de l'exercice d'exploitation 2024 porteront notamment sur les sujets suivants :

- Évolution des caractéristiques du patrimoine physique, de l'exploitation des ouvrages, de la qualité de l'électricité distribuée et de la valorisation comptable des ouvrages concédés,
- Diagnostic qualité et évaluation du programme d'actions d'amélioration du concessionnaire,
- Études des besoins en renouvellement,
- Indemnisation aux usagers des préjudices causés par le réseau de distribution publique d'électricité,
- Évolution de la qualité de service et des éléments financiers du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur aux tarifs réglementés de vente.

Le 3 décembre 2024, les membres du bureau ont retenu l'offre de Naldéo pour le contrôle de concession d'électricité.

Il est proposé l'échéancier suivant ; en avril, un courrier sera envoyé à Enedis et EDF pour entamer la procédure de contrôle avec une date butoir de réponse fixée le 30 juin. Cet été, un questionnaire sera envoyé à Enedis et EDF pour une réponse entre septembre et octobre. Enfin, en novembre, le contrôle de concession se déroulera sur site.

Il est prévu cette année de porter le contrôle sur les missions 1 à 6 du Bordereau de Prix Unitaire (BPU) ci-contre de Naldeo.

Question de Valérie Chesnel : comment informer les usagers qu'ils peuvent bénéficier d'indemnisations, mentionnées dans la mission 6 ? Car suite à la tempête de fin d'année 2024, personnellement je n'ai pas reçu d'indemnisation, ni les usagers de ma commune malgré une coupure de plusieurs jours.

Réponse de Philippe Challier : c'est une indemnisation d'Enedis automatique, dans le mois qui suit le préjudice, qui passe par la facture de vos propres fournisseurs d'électricité, il n'y a pas de démarche à effectuer.

Mission 1	L'assistance à la collecte des données représentatives de la concession	2,0	
Mission 2	L'analyse des données caractéristiques de la concession	2,0	
Mission 3	Le contrôle de la cohérence des bases technique et comptables du concessionnaire	1,0	
Mission 4	Le diagnostic qualité et évaluation du programme d'actions d'amélioration du concessionnaire	3,0	
Mission 5	Les études des besoins en renouvellement	3,0	
Mission 6	L'indemnisation aux usagers des préjudices causés par le réseau de distribution publique d'électricité	2,0	
Mission 7	Le contrôle technique et financier entre le PPI 2024-2027 et le Programme annuel d'Enedis et l'exercice contrôlé	1,0	
Mission 8	Mission d'assistance ponctuelle à une mission connexe (optionnelle)	0,2	

## 5) Programme du contrôle de concession Gaz

Dans le cadre du contrôle annuel de la concession de gaz, le Te61 procédera au contrôle du gestionnaire gaz (GRDF, Primagaz, Antargaz).

Les opérations de contrôle de l'exercice d'exploitation 2024 porteront notamment sur les sujets suivants :

- Évolution des caractéristiques du patrimoine physique, de l'exploitation des ouvrages, de la qualité de du gaz distribué et de la valorisation comptable des ouvrages concédés,
- Diagnostic qualité et évaluation du programme d'actions d'amélioration du concessionnaire,
- Études des besoins en renouvellement,
- Indemnisation aux usagers des préjudices causés par le réseau de distribution publique de gaz,
- Évolution de la qualité de service et des éléments financiers du gestionnaire du réseau de distribution et du fournisseur aux tarifs réglementés de vente.

Le 3 décembre 2024, les membres du bureau ont retenu l'offre d'AEC pour le contrôle de concession de Gaz. Le contrôle portera sur les 27 communes ayant transféré la compétence au Te61, soit 900 km de réseau.

Il est proposé l'échéancier suivant ; en avril, un courrier sera envoyé à GRDF, Antargaz et Primagaz pour entamer la procédure de contrôle avec une date butoir de réponse fixée le 30 juin. Cet été, un questionnaire sera envoyé aux fournisseurs pour une réponse entre septembre et octobre. Enfin, en novembre, le contrôle de concession se déroulera sur site.

Il est prévu cette année de porter le contrôle sur les missions 1 à 3 puis 7 et 9 du BPU ci-contre de AEC.

*Intervention de Charles Hauton : il serait judicieux que Tom Besnier, chargé d'affaires gaz soit informé en temps réel des réclamations portées aux gestionnaires gaz plutôt que d'attendre le contrôle de concession.*

## 6) Affaires et questions diverses

Validation du clip « Les étapes d'un enfouissement de réseaux »

Pour rappel, un clip sur le même principe que celui du Territoire d'Énergie Normandie sur la mission CEP est en création. Ce film d'animation aura pour but d'expliquer aux élus les différentes étapes d'un enfouissement de réseaux. Le scénario suivant est présenté aux élus (pour en faciliter la lecture les idées d'animations sont transcrites en bleu et la voix off en noir)

**Animation introduction :** logo Territoire d'Énergie Orne animé

(Introduction)

**Voix off :** En tant qu'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, le Territoire d'Énergie Orne ou « Te61 » est le propriétaire des réseaux électriques basse et moyenne tension du département. Il accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement des réseaux, finance et assure la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Afin d'éviter les interventions multiples sur la voirie, de rationaliser les coûts et de réduire la gêne pour les riverains, le syndicat coordonne systématiquement l'enfouissement des réseaux électriques avec le numérique et l'éclairage public.

**Animation :** Montrer un bourg qui a des poteaux aériens et le Te61 qui arrive et qui efface les différents réseaux pour laisser place à un bourg tout « rénové » sans réseaux.

**Animation :** Montrer un élu (exemple maire avec une écharpe tricolore) qui s'interroge avec la question suivante dans une bulle : **Voix off :** Ma collectivité souhaite réaliser des travaux d'enfouissement des réseaux seuls ou dans le cadre d'un aménagement, quelles sont les étapes à suivre ?

Lot 2	Désignation	Délai proposé (en semaine)	Prix unitaire
Mission 1	L'assistance à la collecte des données représentatives de la concessions	1,0	
Mission 2	L'analyse des données caractéristiques de la concession	12,0	
Mission 3	Le contrôle de la cohérence des bases techniques et comptables du concessionnaire	12,0	
Mission 4	L'analyse des prestations récurrentes inscrites au catalogue	12,0	
Mission 5	L'analyse des actions de maintenance menés sur 20 ouvrages	12,0	
Mission 6	L'analyse d'un échantillon de 10 réclamations	12,0	
Mission 7	L'analyse d'un échantillon de 10 incidents	12,0	
Mission 8	L'analyse d'un échantillon de 10 travaux	12,0	
Mission 9	Suivi des investissements sur le réseau gaz	12,0	
Mission 10	L'appui à l'AODE dans l'application des sanctions pécuniaires prévues au contrat de concession	12,0	
Mission 11	Mission d'assistance ponctuelle à une mission connexe (optionnelle)	12,0	

### **1. Première étape : Officialiser la demande d'enfouissement auprès du Territoire d'Énergie Orne**

**Voix off :** La mairie doit prendre une délibération pour détailler l'ensemble de son projet. Le conseil municipal doit impérativement s'engager à enfouir la totalité des autres réseaux aériens présents. Si elle le souhaite, la collectivité peut transférer la compétence éclairage public au syndicat et lui déléguer le génie civil pour le numérique.

**Animation :** Conseil municipal en session, un élu (maire par exemple) expose le projet : montrer un plan actuel avec les réseaux apparents dans le bourg et à côté le plan prévisionnel du nouveau bourg aménagé sans réseaux, avec un nouvel éclairage public, des bancs etc. Montrer le conseil qui approuve en votant (de dos) à main levée.

**Voix off :** La délibération doit ensuite être transmise par la mairie au syndicat.

**Animation :** Transition avec des documents qui volent pour symboliser l'envoi de la délibération au Te61.

### **2. Deuxième étape : Déterminer précisément la demande**

**Voix off :** Une fois la demande reçue et enregistrée, les élus « Te61 » et le chargé d'affaires du secteur concerné prennent rendez-vous avec la mairie pour se rendre sur place. Cette première visite permet de visualiser concrètement l'emprise du chantier et de déterminer les besoins.

**Animation :** Zoom sur une carte de l'Orne, avec focus sur la localisation du bourg.

**Animation :** Réunion sur site avec élus Te61 + élus mairie et chargés d'affaires devant le bourg, montrer un moment d'échange (en train de montrer du doigt les réseaux) + faire apparaître un graphique avec le plan des réseaux et du projet.

**Voix off :** Le Te61 réalise alors un avant-projet incluant un chiffrage estimatif avec le reste à charge financier pour la collectivité, ce document est transmis à la mairie pour validation. En parallèle, la collectivité doit demander au gestionnaire de réseau numérique le devis concernant le câblage de la fibre.

**Animation :** Chargé d'affaire du Te61 qui travaille au bureau sur le projet puis le devis est envoyé à la mairie. Montrer l'élu de la mairie qui en parallèle fait les démarches pour demander le devis lié au numérique.

**Voix off :** La mairie présente ce document au conseil municipal pour confirmer son choix et valider le coût financier du projet. La délibération est ensuite envoyée au syndicat.

**Animation :** Présentation par le maire du projet au conseil municipal avec illustration de montants financiers (euros ou autre) avec vote à main levée puis envoi du document au syndicat. Illustrer que cette demande se retrouve parmi les autres demandes du secteur.

### **3. Troisième étape : priorisation des projets**

**Voix off :** Chaque année, les élus du Te61 se rassemblent, par secteur, pour faire le point sur les demandes qui ont été faites et ainsi prioriser les chantiers.

**Animation :** élus du secteur qui se réunissent (4 ou 5 généralement) + le chargé d'affaires autour d'une table pour échanger sur les projets et faire un ordre de priorisation. + Dézoomer pour montrer que ces réunions ont lieu dans chacun des secteurs de l'Orne (12 au total). But : montrer que cela s'inscrit dans un tout.

### **4. Validation du bureau syndical**

L'ensemble des projets sont ensuite remontés au bureau syndical. Celui-ci valide par secteur les travaux à prévoir dans le respect de l'enveloppe budgétaire allouée.

**Animation :** Assemblée du Te61 en réunion 20 personnes, avec un grand écran montrant le classement des projets. Animation d'un graphique en barre qui au fur et à mesure des projets monte jusqu'à atteindre le mot budget ou un cochon ou symbole euros etc. Illustrer qu'on doit respecter l'enveloppe budgétaire. Et que cela est réparti de façon équitable par secteur.

**Voix off :** Si les travaux sont acceptés, la mairie recevra un courrier officialisant l'investissement du Te61 pour la réalisation de l'enfouissement des réseaux.

**Animation :** courrier envoyé avec un tampon ou autre.

**Voix off :** En moyenne un ou deux chantiers d'enfouissements sont réalisés par an et par secteur géographique. C'est pourquoi, entre la demande faite par la collectivité et la réalisation des travaux, plusieurs années peuvent s'écouler.

**Animation :** Sablier qui tourne sur lui-même ou calendrier avec les pages qui défilent (attention à ne pas donner l'impression que c'est trop long et jamais traité)

### **5. Quatrième étape : étude avant lancement des travaux**

**Voix off :** L'entreprise délégataire du Te61 débute son étude détaillée par le lancement des DT/DICT pour connaître l'emprise des réseaux existants dans le sous-sol. Les gestionnaires de réseaux Enedis, Orange, d'eau potable...et le Te61 échangent sur les solutions techniques à mettre en œuvre. Les futurs réseaux enterrés sont alors matérialisés sur un fond de plan extrêmement précis répondant aux normes en vigueur.

**Animation :** Chargé d'affaires travaillant sur ordinateur avec des plans détaillés des réseaux apparaissant sur l'écran + échanges entre les différents gestionnaires de réseaux via des bulles de dialogue par exemple.

**Voix off :** Chaque riverain concerné par les travaux est informé. Une demande d'autorisation pour intervenir dans leur propriété est faite lorsque cela est nécessaire.

**Animation :** L'entreprise (homme avec gilet et casque de chantier) qui vient expliquer au riverain (exemple devant son portail/entrée) le chantier. Voir en fond les réseaux actuels aériens et montrer que le chargé d'affaire de l'entreprise explique le futur tracé souterrain (montrer les réseaux qui vont disparaître et les points de raccordements souterrains). Montrer que le riverain apporte sa validation exemple « Tick » vert.

**Voix off :** En parallèle lorsque la collectivité a transféré la compétence éclairage public au Te61, elle est accompagnée pour le choix des luminaires jusqu'à leur pose et peut venir choisir le type de candélabre à la maison de l'énergie.

**Animation :** Chargé d'affaire Te61 qui présente des types de luminaires aux élus de la collectivité illustration : un carrousel qui défile et à un moment donné ce carrousel s'arrête sur le candélabre retenu par la mairie.

**Voix off :** Une fois toutes ces conditions réunies un permis de construire est déposé.

**Animation :** illustration d'un permis de construire validé (tampon validé).

#### **Étape n°5 : démarrage du chantier**

**Voix off :** Une réunion d'information de lancement de chantier est toujours organisée entre le Te61, les différents gestionnaires de réseaux et la collectivité. Cette dernière est indispensable pour aborder les sujets liés aux contraintes de ce type de travaux. A chaque étape du chantier, le Te61 est toujours attentif au respect des règles de sécurité pour assurer à la mairie et à ses administrés des travaux dans les meilleures conditions possibles, des réunions régulières sont organisées pour suivre l'avancement.

**Animation :** Début du chantier avec le terrassement, élus et chargés d'affaires qui sont devant le chantier et le chantier en fond : terrassement avec une pelleuse et des camions. Bien penser à la signalétique. Montrer le principe de tranchée avec les câbles qui sont passés sous la terre. Installation des nouveaux lampadaires. À cette étape tous les poteaux aériens sont encore en place.

**Voix off :** Une fois les travaux achevés, la mise en service peut être réalisée. L'électricité est alors basculée de l'ancien réseau aérien vers le nouveau réseau souterrain. Les câbles électriques sont retirés. Orange doit intervenir pour retirer les câbles de télécommunications. C'est seulement après cette étape que les poteaux pourront être définitivement supprimés.

**Reprise des branchements :** on voit ensuite que l'électricité dans les poteaux aériens est basculée dans le réseau souterrain (tranchée). Symboliser ce passage par les nouveaux candélabres qui s'allument par exemple. Le câble électrique basse tension est ensuite retiré. Camion « Orange » qui intervient pour retirer leur câble. Montrer l'entreprise du Te61 qui ensuite enlève les poteaux.

Montrer un avant / après : bourg avec des poteaux et sans les poteaux.

#### **Étape n°6 : réception et inauguration**

**Voix off :** Une fois le chantier terminé il est officiellement réceptionné par la Mairie qui valide l'ensemble des travaux.

**Animation :** Image de la mairie, des entreprises et des élus du Te61 validant le chantier.

**Voix off :** La collectivité s'engage ensuite à organiser une inauguration plus officielle, en accord avec le service communication du Te61 afin de valider l'opération.

**Animation :** Scène finale avec inauguration : couper de ruban devant le bourg restauré.

#### **Retombées presse**

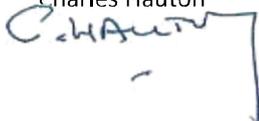
De nombreux articles ont mentionné le Te61 le mois dernier. Et de beaux articles ont été rédigés pour différentes inaugurations. Le service communication incite les élus à les solliciter en cas de chantiers sur leurs secteurs à valoriser dans la presse.

Monsieur le Président souhaite que tous les lots soient représentés dans la presse.

Fin de la réunion à 12h25

Le secrétaire de séance

Charles Hauton



Procès-verbal bureau syndical vendredi 7 mars 2025

Le Président

Philippe AUVRAY

